



NOTICE D'INFORMATION
Séjour au village vacances « Les Rives du Léman »
(Du 3 au 10 juin 2023)

Ce séjour est ouvert prioritairement aux adhérents des associations inscrites à l'activité de randonnée pédestre et titulaires de la licence FFRandonnée 2022/2023 avec assurance RC et dommages corporels, ainsi qu'à toute personne disposant d'une licence comité.

Nombre de participants : 45

Date : du samedi 3 juin au samedi 10 juin 2023

Déplacements : autocar avec chauffeurs

PROGRAMME

Les participants, munis de leur pique-nique pour le samedi midi, quitteront Rennes le samedi 03 juin 2023 à 06H45 en car de tourisme de la société MENGUY-BURBAN de Josselin (56120).

Rendez-vous à la gare routière Boulevard Solférino à Rennes pour 06H30. Ils sont attendus le samedi 3 juin 2023 en fin d'après-midi au village vacances « Les Rives du Léman » à Evian (74500).

L'accompagnement des randonnées est assuré par trois guides professionnels qui vous feront découvrir les balcons du lac Léman, le massif du Chablais et la vallée d'Abondance.

Fin de séjour le samedi 10 juin 2023 après le petit déjeuner.

HEBERGEMENT

L'hébergement sera assuré au village vacances VVF « Les Rives du Léman » rue du mur blanc à Evian-les-Bains (74500) - (tél : 04 50 83 17 00), qui assurera la fourniture des repas ou pique-nique, selon le programme, pour le déjeuner du midi.

COUT DU SEJOUR

Le coût du séjour est fixé à **810 €** par personne, en pension complète, en chambre double.

Ce prix comprend :

Comité bénéficiaire de l'Immatriculation Tourisme fédérale de la Fédération Française de la Randonnée Pédestre 64, rue du Dessous des Berges 75013 Paris – Numéro d'immatriculation : IM075100382.

Tél. 01 44 89 93 90 – CENTRE D'INFORMATION : tél. 01 44 89 93 93

La Fédération Française de la Randonnée Pédestre est une association reconnue d'utilité publique. Agréée et délégataire du Ministère chargé des Sports pour la randonnée pédestre et le Longe Côte. Membre du Comité National Olympique et Sportif Français et de la Fédération Européenne de la Randonnée Pédestre Code APE : 9319Z – SIRET : 303 588 164 00051.

- Le transport en autocar avec chauffeurs pour le transport Rennes – Evian-les Bains et tous les déplacements durant le séjour,
- L'hébergement en chambre double, sanitaire complet,
- La pension complète (boissons à table – vin & eau), du dîner du 1^{er} jour au petit-déjeuner du dernier jour,
- La fourniture d'un pique-nique pour le dernier jour,
- L'encadrement des randonnées par 3 accompagnateurs diplômés,
- Les prestations prévues au programme,
- L'accès aux animations de soirées.

Ne sont pas compris :

- La fourniture du pique-nique du samedi 3 juin,
- Le supplément chambre individuelle dans la mesure des places disponibles,
- Les consommations ou les dépenses personnelles,
- Les assurances facultatives (annulation, interruption, bagages, assistance rapatriement),
- D'une manière générale, tout ce qui n'est pas indiqué comme "compris".

INSCRIPTIONS

Les pré-inscriptions sont ouvertes à compter du 28 novembre 2022.

Cette pré-inscription sera matérialisée par le dépôt d'un chèque de réservation de 250 € (chèque à l'ordre du Comité de la Randonnée Pédestre 35).

Suivant le nombre de pré-inscrits, la décision de réaliser ou non ce séjour sera prise le 5 janvier 2023. En cas d'annulation, le remboursement de la pré-inscription sera effectué par le Comité.

La priorité sera donnée aux 45 premières personnes inscrites. Une liste complémentaire sera établie.

S'il est décidé de réaliser ce séjour, le Comité 35 proposera aux pré-inscrits un bulletin d'inscription. L'inscription deviendra définitive après signature et renvoi de ce bulletin sous 8 jours. Le chèque de réservation (250 €) sera affecté au règlement de l'acompte et encaissé le 5 janvier 2023.

PAIEMENTS

Afin de faciliter le travail du trésorier, et pour éviter les frais de relances, si votre pré-inscription est retenue, il sera demandé d'établir les 2 autres versements (2 X 280 €) à l'ordre du Comité de la Randonnée Pédestre d'Ille et Vilaine) en même temps que l'envoi du bulletin d'inscription

Deux chèques de 280 € qui seront encaissés : le premier le 15 février 2023, le second le 15 avril 2023.

Comité bénéficiaire de l'Immatriculation Tourisme fédérale de la Fédération Française de la Randonnée Pédestre 64, rue du Dessous des Berges 75013 Paris – Numéro d'immatriculation : IM075100382.

Tél. 01 44 89 93 90 – CENTRE D'INFORMATION : tél. 01 44 89 93 93

La Fédération Française de la Randonnée Pédestre est une association reconnue d'utilité publique. Agréée et délégataire du Ministère chargé des Sports pour la randonnée pédestre et le Longe Côte. Membre du Comité National Olympique et Sportif Français et de la Fédération Européenne de la Randonnée Pédestre Code APE : 9319Z – SIRET : 303 588 164 00051.

**Primes d'assurance (facultatives) lors de l'inscription.
ASSURANCES FACULTATIVES**

Vous aurez la possibilité de souscrire, lors de l'inscription définitive, aux assurances individuelles facultatives au moyen du bulletin de souscription assurances joint à notre envoi. Le coût de l'assurance annulation (27 €) souscrite lors de l'inscription auprès de la société de courtage WTW (Willis Towers Watson France) devra être réglé en même temps que le 2^{ème} chèque (307 €) soit 280 € + 27 €).

Tous ces règlements doivent être faits à l'ordre du Comité de la Randonnée Pédestre 35.

FRAIS DE RESOLUTION OU D'ANNULATION DE L'INSCRIPTION (Extrait des conditions générales de vente VVF VILLAGES).

Toute modification de la réservation initiale (à confirmer obligatoirement par écrit) portant sur l'un des 4 points suivants : dates et/ou durée du séjour, contenu du forfait (transport, accompagnement des randonnées, ...), diminution de plus de 25 % du nombre de personnes prévues initialement à plus de 60 jours avant l'arrivée ou diminution de plus de 10 % du nombre de personnes prévues initialement à plus de 7 jours avant l'arrivée, diminution du nombre de logements pour les séjours « En autonomie Groupes location », entraînera des frais sur la différence de montant entre la valeur TTC du séjour initial et la valeur TTC du séjour ainsi modifié, variables en fonction de la date de modification ou d'annulation des participants ou logements concernés :

- 1 - Plus de 30 jours avant la date d'arrivée : 10 %**
- 2 - Entre 30 et 8 jours avant la date d'arrivée : 50 %**
- 3 - Entre 7 jours et la date d'arrivée : 100 %.**

En cas de non-présentation à l'arrivée, aucun remboursement ne sera effectué.

- Pour toute diminution de plus de 25 % du nombre de personnes prévues initialement jusqu'à 60 jours avant l'arrivée, ou pour toute diminution de plus de 10 % du nombre de personnes prévues initialement jusqu'à 7 jours avant l'arrivée, les frais de dossier ne feront l'objet d'aucun remboursement.
- Attention : une arrivée ultérieure à celle prévue ou un départ anticipé équivaut à une annulation par le voyageur pour la période de séjour non consommée et ne donne lieu à aucun remboursement, quel qu'en soit le motif.

LES INFORMATIONS ENONCEES CI-DESSUS CORRESPONDENT A L'INFORMATION PREALABLE PREVUE A L'ARTICLE R.211.4 DU CODE DU TOURISME ET ONT ETE COMMUNIQUEES AUX PARTICIPANTS AVANT LA SIGNATURE DU BULLETIN D'INSCRIPTION.

Comité bénéficiaire de l'Immatriculation Tourisme fédérale de la Fédération Française de la Randonnée Pédestre 64, rue du Dessous des Berges 75013 Paris – Numéro d'immatriculation : IM075100382.

Tél. 01 44 89 93 90 – CENTRE D'INFORMATION : tél. 01 44 89 93 93

La Fédération Française de la Randonnée Pédestre est une association reconnue d'utilité publique. Agréée et délégataire du Ministère chargé des Sports pour la randonnée pédestre et le Longe Côte. Membre du Comité National Olympique et Sportif Français et de la Fédération Européenne de la Randonnée Pédestre Code APE : 9319Z – SIRET : 303 588 164 00051.